

## Table des matières

1	Impôt à la source: les questions que soulève le report pour l'emploi à domicile .....	1
2	Impôt à la source : le patronat espère toujours des aménagements.....	3
3	Les chambres de commerce pourraient perdre 400 millions de fonds publics .....	3
4	Des réservistes dans les PME.....	5
5	SNCF : la CGT et SUD perturbent les grands départs .....	6
6	Restauration : attention, patrimoine en danger !.....	7
7	En2017, l'agriculture française a repris du poil de la bête .....	9
8	La France et le Royaume-Uni explorent ensemble la « troisième voie » du numérique.	11
9	Syndicats et patronat vont se réunir pour peser face à l'exécutif .....	12
10	Minimum vieillesse, retraite des chômeurs ou des femmes enceintes: qui paiera après la réforme Macron ?.....	13
11	Le nombre d'allocataires de minima sociaux en baisse pour la première fois depuis 2008	15
12	Macron: pourquoi ça patine.....	16
13	Pauvreté, islam, bioéthique... Macron remet à plus tard les sujets qui fâchent .....	18
14	Macron décroche dans l'opinion .....	19
15	Jour J pour les taxes américaines contre Pékin .....	21
16	Pékin se lance dans «la plus grande guerre commerciale de l'histoire » .....	22

## ::: ÉCONOMIE

### LES ECHOS – 06/07/2018

#### 1 Impôt à la source: les questions que soulève le report pour l'emploi à domicile



Face aux difficultés de mise en place dans l'emploi à domicile, le gouvernement a annoncé un report de la réforme pour les salariés rémunérés par le biais de chèques emploi service universel (CESU) ou par Pajemploi. Une décision qui relance les revendications d'autres secteurs.

C'est une annonce qui donne des arguments aux détracteurs du prélèvement à la source. Face aux difficultés de mise en place dans l'emploi à domicile, le ministre de l'Action et des comptes publics a annoncé un report de la réforme pour les salariés rémunérés par le biais de chèques emploi service

[universel](#) (CESU) ou par la plateforme Pajemploi. « *Ce décalage d'une année est une mesure de simplification. Il va nous donner le temps de finaliser le système tout-en-un qui permettra à tous les particuliers employeurs de déclarer aisément leurs salariés et d'acquitter en même temps aussi bien les cotisations sociales que l'impôt à la source* », a affirmé Gérald Darmanin, dans un entretien au journal « La Croix ». Concernant la demande de mensualiser le crédit d'impôt, le ministre a déclaré que « *ce n'est pas envisageable à court terme* ».

Sur le million de salariés à domicile (femmes de ménage, assistantes maternelles, aides à domicile), [Bercy estime que 250.000 sont imposables](#) . Pour ces derniers, le taux de prélèvement à la source sera de zéro en 2019. Puis ils devront s'acquitter en 2020 de leurs impôts de 2019 et 2020. En quelque sorte, ils connaîtront une « année blanche », puis une « année double ». S'ils veulent éviter ce contrecoup, les salariés à domicile auront la possibilité de payer leur impôt 2019 par acomptes, comme le font les indépendants.

### **Déclaration « tout en un »**

Lors du vote sur le prélèvement à la source à l'automne 2016, Bercy avait annoncé la mise en place d'une déclaration « tout en un » qui permettrait aux employeurs à domicile d'être prélevés en même temps des charges sociales et de l'impôt de leur salarié. Ce nouveau système ne sera pas prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2019, malgré le décalage d'un an de la réforme. « *Il me semble plus prudent de ne pas provoquer de confusion et de laisser la Direction de la Sécurité sociale terminer ses développements plutôt que de proposer une solution incomplète* », a réagi la députée Cendra Motin (LREM), chargée d'une mission sur le prélèvement à la source.

Sans cette déclaration « tout en un », [les employeurs auraient dû déduire eux-mêmes le prélèvement au salaire net](#) de leur femme de ménage ou de leur nounou, ce qui annonçait une grande pagaille en janvier prochain.

### **Une brèche face aux revendications**

Cette décision symbolique soulève néanmoins de nombreuses questions, alors que le patronat, et particulièrement les artisans, les commerçants et les entrepreneurs, [continuent de batailler contre le prélèvement à la source](#) . En reportant d'un an la réforme pour les salariés à domicile, le gouvernement ouvre une brèche face aux revendications. Pourquoi ne décalerait-il pas pour d'autres secteurs ? La question se pose tout particulièrement pour les associations de moins de 20 salariés qui utilisent un système proche du CESU, le chèque emploi associatif. Si la déclaration « tout en un » prend du retard pour le CESU, il est possible que ce soit le cas aussi pour les associations.

### **La position de l'Etat fragilisée**

Plus largement, ce report montre que la transition vers le prélèvement à la source ne sera peut-être pas aussi fluide que ce que dit le gouvernement. Sa position vis-à-vis des entreprises se trouve fragilisée. En somme, l'Etat leur demande de se mettre en ordre de marche pour collecter l'impôt des salariés, mais il ne parvient pas à moderniser à temps le système de collecte pour l'emploi à domicile.

Sans compter que la solution trouvée risque de poser un problème d'égalité devant l'impôt. Elle ne s'appliquera pas au personnel employé par une association ou une entreprise de services à domicile, à salaire ou métier équivalent. Pour eux, l'impôt sera bien prélevé en janvier prochain par la structure qui les emploie.

**Pourquoi l'emploi à domicile recule malgré la croissance // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0301929434023-lemploi-a-domicile-toujours-a-la-baisse-2190115.php>**

**Ingrid Feuerstein**

## 2 Impôt à la source : le patronat espère toujours des aménagements



**Les chefs d'entreprise ne démordent pas de leur position : le prélèvement à la source est trop compliqué à mettre en œuvre, selon eux.**

Le **prélèvement à la source**, c'est le premier sujet de préoccupation actuellement des employeurs si l'on en croit leurs représentants. Depuis des mois, le Medef, la CPME et l'U2P sont unis dans un même rejet du dispositif. Ils ont, certes, obtenu une concession de la part de Bercy : la sanction pénale en cas de divulgation, même involontaire, des données personnelles a été supprimée. Mais cela n'enlève rien, selon eux, à la complexité du dispositif.

Premier casse-tête : l'adaptation des logiciels de paie. Mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN), simplification du bulletin de paie, nouveaux allègements de charges sociales : depuis quatre ans, l'évolution des logiciels a été quasi-permanente, même si c'était souvent pour faciliter, in fine, la vie des entreprises ou alléger leurs coûts. Désormais, les employeurs vont devoir intégrer une nouvelle ligne sur le bulletin de paie, celle du montant de l'impôt sur le revenu. Avec un taux qui va varier d'un salarié à l'autre suivant le choix de chacun. Et qui pourra aussi varier dans le temps pour un même salarié.

### Revendications salariales

Mais **ce que les employeurs redoutent** le plus, ce sont les revendications salariales qui pourraient découler du prélèvement à la source. Même si la majorité des Français sont déjà mensualisés, le fait de voir son salaire amputé chaque mois du montant de son impôt sur le revenu pourrait avoir un effet psychologique important sur les salariés. Et sur leur consommation. « *Pour les artisans et commerçants, c'est la double peine. Ils auront des salariés qui réclameront des augmentations, et des consommateurs qui auront l'impression d'avoir perdu en pouvoir d'achat* », craint l'U2P, qui représente l'artisanat, le commerce et les professionnels libéraux.

Le patronat n'a donc pas l'intention de baisser la garde. Et le **décalage d'un an pour les salariés des particuliers employeurs** les laissent espérer que des aménagements sont encore possibles. L'U2P a fait savoir mercredi qu'elle boycottait les réunions du comité de pilotage dont la première se tenait ce jeudi dans le Pas-de-Calais. « *Les artisans, les commerçants, les professions libérales, n'ont ni DRH, ni fiscaliste, ni service juridique à leur disposition. Comment sont-ils supposés faire face à cette surcharge administrative ? Collecter l'impôt, c'est pas notre boulot* », s'est insurgé le président de l'U2P, Alain Griset.

Marie Bellan

## 3 Les chambres de commerce pourraient perdre 400 millions de fonds

## **publics**



**EXCLUSIF.** Le rapport de l'Inspection générale des finances sur les CCI suggère de baisser les ressources publiques d'environ 400 millions à terme. Ce qui nécessitera de réduire les effectifs de 2.500 personnes.

La réforme des chambres de commerce et d'industrie (CCI) est lancée et elles vont devoir se serrer la ceinture. La logique de cette réforme s'appuie largement sur le rapport de l'Inspection générale des finances, rendu au gouvernement en mars et que « Les Echos » se sont procurés. Après plusieurs années de baisse de la ressource publique aux CCI, « la poursuite de la politique 'du rabot' [...] si elle n'a pas été dépourvue d'efficacité, n'apparaît plus satisfaisante », estiment les auteurs du rapport.

Elle ne s'est pas « accompagnée d'une réflexion sur les missions attendues et le pilotage des réseaux », poursuivent-ils. On s'achemine donc vers une réforme de grande ampleur dont Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, donnera les grandes lignes mardi prochain, lors de l'assemblée générale des CCI.

### **Grincements de dents**

Le texte propose « un recentrage » des missions d'intérêt général financées par la taxe pour frais de chambres (TFC) sur l'appui aux entreprises et la représentation. La formation - des écoles comme HEC ou l'Essec sont en partie financées par les CCI - et l'appui aux territoires - comme par exemple la gestion des équipements, tels que les aéroports ou les Palais des Congrès - ne devraient plus être financés par l'argent public.

Voilà qui fera grincer des dents. D'autant que l'Inspection générale des finances pousse les chambres de commerce à prendre « des mesures de rationalisation ». Celles-ci devraient permettre de dégager des économies de l'ordre de 400 millions d'euros pour les CCI et les chambres des métiers de l'artisanat (CMA), ce qui entraînerait des réductions d'effectifs de l'ordre de 2.500 équivalents temps plein, sur 31.000 employés au global.

### **Pilotage**

Le gouvernement devrait reprendre à son compte cet objectif d'économies. La TFC baisserait de 100 millions par an quatre années consécutives, ce qui permettra en retour de réduire les prélèvements sur les entreprises. Les recettes de cette taxe ont atteint 775 millions cette année pour les CCI et 200 millions pour les CMA.

Les services aux entreprises, aujourd'hui financés en grande majorité par des fonds publics, devraient être de plus en plus vendus par les CCI aux prix du marché. Cela permettrait d'économiser 150 millions sur les 400 millions espérés, le reste provenant de la suppression des missions de formation et d'appui aux territoires et de mesures de restructuration.

Plus généralement, le rapport juge que « les contractualisations entre l'Etat et les têtes de réseau lancées en 2013 se sont révélées peu opérantes », ce qui pousse les auteurs à conclure qu'une « réforme de l'organisation et de la gouvernance des chambres est nécessaire ». L'idée est de doter CCI France d'un conseil d'administration comprenant des élus, les responsables des CCI et des

représentants de l'Etat pour que la puissance publique puisse piloter les objectifs et surveiller l'affectation des moyens.

**Guillaume de Calignon**

## **::: ENTREPRISES**

**LE FIGARO – 06/07/2018**

### **4 Des réservistes dans les PME**



**Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des Armées, des sociétés facilitent l'engagement de leurs salariés dans la Garde nationale. L'effet est bénéfique sur la culture d'entreprise.**

En octobre 2016, près d'un an après l'attentat du Bataclan, le président de la République François Hollande décidait [de renforcer les moyens de la réserve nationale](#), rebaptisée pour l'occasion Garde nationale. Avec ce dispositif, les citoyens français peuvent donner quelques dizaines de jours par an à l'armée moyennant une solde qui dépend du grade et de l'ancienneté.

En vue d'atteindre l'objectif affiché de 85 000 réservistes, soit une augmentation de deux tiers par rapport à 2015, le ministère des Armées compte sur toutes les forces vives de la nation. Y compris les salariés en entreprise. Il a mis en place une «convention de soutien» que plus de 500 sociétés ont déjà signée. Il s'agit d'encourager l'engagement des salariés en facilitant leur disponibilité tout en maintenant leur rémunération pendant leurs activités militaires. Si tout employeur civil a l'obligation légale de libérer ses salariés réservistes pendant cinq jours par an, ces entreprises acceptent de leur en accorder davantage.

Le grossiste en viande GRG, par exemple, prévoit cinq jours de plus et garantit au collaborateur sa rémunération en versant la différence entre son salaire et la solde. «En tant qu'entreprise, nous voulons contribuer à l'effort de défense. Donner du temps à la nation est un engagement noble qui donne au salarié une image positive de lui-même», analyse Marie Rivenez, PDG de la PME de 70 personnes basée à Rungis. Seule contrainte, les collaborateurs réservistes doivent la prévenir de leurs absences au moins trois semaines à l'avance afin qu'elle puisse ajuster ses plannings.

Le cabinet de conseil Hera-Cles, dans la région nantaise, est allé encore plus loin: les salariés peuvent s'engager jusqu'à 60 jours par an en conservant leur paye habituelle! Quatre salariés sur les 23 de l'entreprise ont rejoint le dispositif. [L'un d'eux participe à l'opération «Sentinelle»](#). La générosité de la société lui a valu de recevoir l'an dernier le prix de la Réserve militaire, aux côtés d'Airbus. «Quand ils sont en mission, les réservistes gardent un œil sur leurs e-mails, ils continuent de suivre l'avancement de leurs projets», précise le directeur général, Nicolas Guillou, 39 ans, lui-même réserviste à la gendarmerie.

Comme le rappelle le ministère des Armées, le fait d'encourager les salariés à s'engager dans la Garde nationale relève de la responsabilité sociétale de l'entreprise, et cette démarche peut figurer dans la déclaration de performance extrafinancière. Chez GRG, l'annonce du partenariat avec l'armée a été saluée par des réactions «extrêmement positives» en interne, déclare Marie Rivenez. «Beaucoup de mes employés ont été choqués par les attentats. La plupart ne connaissaient pas l'activité de réserviste», ajoute la dirigeante.

## Esprit de groupe

Elle voit dans cette initiative un moyen de renforcer la cohésion dans la PME. «Les deux salariés qui se sont engagés à ce jour ne travaillent pas dans la même équipe. Quand on suit un objectif commun on se serre davantage les coudes», souligne-t-elle. Même écho du côté d'Hera-Cles. «Les salariés réservistes discutent entre eux de leurs missions, ça permet de développer l'esprit de groupe dans l'entreprise», souligne Nicolas Guillou. Son cabinet a développé une activité de recrutement et a notamment «placé» une quarantaine d'anciens militaires sur des postes civils. Il cherche à présent à se positionner sur la gestion de l'intérim pour des centres pénitentiaires. «Le label de «partenaire de la Défense nationale» qui nous a été attribué est un différenciateur intéressant par rapport à la concurrence», confie Nicolas Guillou.

Une société de consulting d'une tout autre taille, BearingPoint (700 salariés en France), a aussi signé la convention et apprécie la présence de collaborateurs réservistes «car ils sont déjà acculturés au monde de la Défense, confie Philippe de Mijolla, consultant senior chargé de développer le compte ministère des Armées et lui-même réserviste depuis 2012. Quatre consultants ont signé la convention et cinq sont en train de constituer leur dossier.»

À écouter les dirigeants de ces entreprises mobilisées pour la Garde nationale, les mondes économique et militaire auraient plus à partager qu'il n'y paraît. «L'armée apprend un savoir-être et une rigueur qui sont des qualités indispensables dans le secteur du conseil, souligne Philippe de Mijolla. Nos collaborateurs doivent gérer la pression et répondre à des délais serrés tout en restant courtois face aux clients. La réserve leur apprend aussi une forme d'humilité qui peut être salutaire pour des profils de type grandes écoles.» L'engagement militaire constitue enfin une occasion de progresser dans l'art du commandement ou, comme on dit chez les civils, du management.

**Thomas Lestavel**

**LE FIGARO – 06/07/2018**

## **5 SNCF : la CGT et SUD perturbent les grands départs**



**L'entreprise garantit que les trains pour les destinations touristiques circuleront malgré la grève. Un million de voyageurs sont attendus dans les gares en ce premier week-end de grandes vacances.**

Un grain de sable va gripper la mécanique fragile des grands départs en vacances en train: [une grève de deux jours vendredi et samedi à la SNCF à l'appel de la CGT-Cheminots et de SUD Rail](#) pour protester contre la réforme ferroviaire pourtant devenue une loi promulguée par le président de la République.

Comme chaque année pour le premier week-end de départ en vacances d'été, les familles seront au rendez-vous dans les gares. Un million de voyageurs sont attendus. Les réservations laissent augurer d'une affluence aussi importante que l'an passé. Mais tous les trains «grandes lignes» ne partiront pas vendredi ni samedi. En moyenne, quatre TGV sur cinq et deux trains Intercités sur trois circuleront. Les perturbations sont également prévues sur le réseau TER.

La SNCF a d'ores et déjà contacté par SMS ou par courriel tous les clients dont les billets comportent une réservation pour confirmer leur train ou leur proposer un changement. «Notre objectif, c'est que 100 % des vacanciers puissent partir», [s'exclamait il y a quelques jours Rachel Picard, directrice générale de SNCF Voyages.](#)

Malgré cette grève, la SNCF a promis que presque toutes les destinations touristiques seront «garanties»: les TGV reliant Paris à Nice, Marseille, Montpellier - où une nouvelle gare est mise en service - Perpignan, Bordeaux, Rennes... Cette promesse, la SNCF n'a jamais pu la tenir les jours de grève de ces trois derniers mois. L'entreprise va concentrer tous ses efforts sur les destinations de vacances. En revanche, les trains du quotidien, notamment en Île-de-France, seront moins nombreux.

## **Sacrilège**

Pour les dirigeants de la SNCF, cette grève en plein départ en vacances est une sorte de sacrilège: «Il est de notre devoir de tout faire pour que les familles, les enfants, les parents, les amis, les étudiants puissent, comme chaque année, partir sereinement en vacances, déclare Guillaume Pepy, président de SNCF Mobilités, dans une vidéo interne. C'est un peu sacré, et ça fait partie de l'histoire même de notre SNCF.» «C'est la première fois qu'un mouvement social s'attaque aux vacances», souligne Rachel Picard.

Les motivations de cette grève, à laquelle l'Unsa-ferroviaire et la CFDT n'ont pas voulu s'associer, restent obscures. Fin juin, Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, la justifiait en expliquant que «les problèmes ne sont pas réglés» à la SNCF. «Les cheminots sont affaiblis» mais «le mécontentement est toujours là.» Le numéro un de la CGT pointait la situation du fret, la convention collective en gestation, les petites lignes et les gares en sursis... De leur côté, les cheminots de SUD-rail continuent à réclamer une abrogation de la loi...

Les deux syndicats pourraient prolonger leur mouvement cet été. D'autant que, fin juin, la SNCF a confirmé la suppression de plus de 700 postes au sein de sa branche Fret SNCF, qui affiche plus de 4 milliards d'euros de dette et qui doit être filialisée et recapitalisée. Les réductions d'effectifs devraient être programmées par le biais de départs en retraite non remplacés et de reclassements. Le calme relatif de l'été pourrait peut-être se dissiper à la rentrée lorsque les partenaires sociaux se remettront autour de la table pour obtenir des garanties sociales dans la future convention collective du ferroviaire. La perspective des élections professionnelles de novembre devrait les rassembler à nouveau.

## **SNCF: la CGT envisage une nouvelle grève le 19 juillet et d'autres en août //**

<http://premium.lefigaro.fr/flash-eco/2018/07/06/97002-20180706FILWWW00061-sncf-la-cgt-envisage-de-nouvelles-greves.php>

**Valérie Collet**

## **L'OPINION – 06/07/2018**

### **6 Restauration : attention, patrimoine en danger !**



**Il se crée en moyenne en France 54 restaurants par jour. Mais beaucoup d'autres disparaissent, en particulier les indépendants. Rien qu'à Paris on compte 2 fermetures par jour**

Il est aujourd'hui beaucoup reproché aux restaurateurs de ne pas avoir assez répercuté la TVA réduite sur les prix des plats, mais c'est mal connaître l'ampleur de la complexité administrative et réglementaire qui touche le secteur. Paris à elle seule perd deux restaurants par jour entre autres à cause de cette complexité. Si rien n'est fait pour aider les restaurateurs à gérer la complexité réglementaire, à retourner en cuisine et à créer, la restauration française pourrait très bien devenir un patrimoine en danger dès demain.

En 2010, l'UNESCO inscrivait le « repas gastronomique des Français » comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Tout est dit, Gastronomie et France sont bien deux faces d'une même pièce. Et cela se vérifie sur le terrain. Près de 20 000 restaurants se créent chaque année dans l'Hexagone, soit une moyenne de 54 restaurants par jour. Pourtant, à côté de ces chiffres exaltants se trouve une réalité qui l'est beaucoup moins. A Paris, qui regroupe à elle seule près de 10 % des établissements en France, deux restaurants disparaissent chaque jour.

A en croire les restaurateurs, ce n'est pas tant la diminution de la clientèle qui est responsable de la réduction de l'activité mais avant tout la pression fiscale (95 %) et les « freins réglementaires » (83 %). Peu à peu, [le restaurateur abandonne les fourneaux pour les tableurs Excel, troque son tablier pour une multitude de formulaires](#), déclarations et autres fiches. Pas exactement ce qui l'a poussé au départ à s'engager dans l'aventure.

Aujourd'hui, la restauration française est portée par des groupes. Selon une enquête pour le magazine *B.R.A Tendances Restauration*, les 240 groupes et réseaux de restauration « ont généré un chiffre d'affaires de 17,5 milliards d'euros, en croissance de 7,2 % en 2017 ». En tête, [le groupe McDonald's](#) et ses 1 440 restaurants en France. Pourtant, ce ne sont pas, dans leur majorité, ces groupes qui ont permis l'inscription à l'UNESCO.

Notre pays risque de voir donc s'effriter une part de son héritage culturel et même, osons le dire, de son exception culturelle au profit d'une restauration homogénéisée. Les passionnés, ceux qui sont tombés dans la marmite étant petits ou sur le tard, déchantent assez vite devant la tâche qui occupe la majeure partie de leur temps.

L'obligation managériale de rigueur ne risque-t-elle pas de conduire à une perte de temps pourtant essentielle ? Et donc, ne risque-t-elle pas de nuire à la créativité culinaire ? Et ainsi d'empêcher certains passionnés de mener à bien leurs projets ?

**Secteur clef.** La restauration est un secteur économique clef pour l'Hexagone, qui emploie 439 000 salariés à travers le pays pour un chiffre d'affaires de plus de 48 milliards d'euros. Certes, il fallait vite mettre un terme à une pratique bien connue dans la restauration, à savoir [la fraude à la TVA](#) qui représente, tous secteurs confondus, entre 5 et 10 milliards d'euros par an. Mais les réformes dans le secteur de la restauration doivent également suivre le cours de celles qui ont lieu dans d'autres secteurs d'activité comme l'entrepreneuriat et la micro-entreprise. Il devient donc urgent de permettre aux restaurateurs de se concentrer sur leur cœur de métier, de leur rendre le temps nécessaire à la création culinaire afin qu'ils puissent retrouver leurs fourneaux.

Sans soutien, la restauration française, au sens où on l'entend, à savoir une activité singulière qui fait entièrement partie de la richesse culturelle, est vouée à décliner. Si elle continue de s'enfoncer toujours un peu plus dans les limbes de l'univers procédural, il est fort à parier que le secteur sera de moins en moins attrayant pour les passionnés et les indépendants dont la créativité fait vivre cet art.

Si l'on veut faire perdurer et valoriser cet héritage afin que la restauration ne se mue pas en chasse gardée des grands groupes du secteur, et que le particularisme de la gastronomie française soit préservé, il est essentiel de lui venir en aide. Cela ne peut se faire qu'à travers un effort de simplification administrative, réglementaire et un assouplissement de la pression fiscale. Un grand défi du restaurateur, par exemple, est l'anticipation du prélèvement de l'URSSAF qui se révèle pratiquement impossible à faire, sans compter les délais de remboursements lorsqu'il y a eu un sur-prélèvement. Ou encore le taux d'imposition de 37 % sur toute vente d'établissement avant 5 ans d'exercices, qui retient de fait le restaurateur en « otage » pendant cette période.



**Sécurité sociale.** En soi, les cotisations et impôts combinés représentent 20 % du chiffre d'affaires annuel sans possibilité de mensualiser dans la plupart des cas, conduisant mécaniquement à être à découvert à la fin de chaque année. Emmanuel Macron, alors candidat, avait promis [la réforme de la sécurité sociale indépendants \(ex-RSI\)](#) qui n'est absolument pas homogène sur le territoire, chaque région ayant « sa propre » réglementation. Cette réforme est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais il faut également que le gouvernement mesure l'ampleur des freins réglementaires et administratifs qui touchent le secteur.

Au-delà d'une simple expression courante, « l'exception culturelle française » et à travers elle la restauration française, devrait être reconnue comme un patrimoine, crucial autant au rayonnement qu'à l'économie du pays.

Un patrimoine qu'il faut protéger, pour éviter qu'il ne se retrouve en danger.

**Par Dimitri Farber, co-fondateur de Tiller Systems ; le Chef Florian Chatelard, gérant de l'établissement lyonnais Le P'tit Boulevard et ex-finaliste « Top Chef » ; le Chef Robert Petit, fondateur de L'Etoile du Nord et A Toutes Vapeurs ; Alex Miermon, cofondateur et CEO de Jean Pince ; Thierry Fournier, gérant de plusieurs établissements de restauration ; Jean-Baptiste Deprez, fondateur et gérant de DOSE - Dealer de Café et Stéphanie Dambron, fondatrice et gérante de Djawa.**

## LE MONDE – 06/07/2018

### 7 En 2017, l'agriculture française a repris du poil de la bête



**Après une année noire, la valeur de la production de la « ferme France » a progressé de 3,2% l'an dernier, à 71,8 milliards d'euros.**

Après une année noire pour l'agriculture française en 2016, 2017 a été celle du rebond. Un ressaisissement qui n'efface pas toutefois la chute précédente. C'est le constat fait par la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), qui a publié les données de l'Insee, jeudi 5 juillet. La valeur de la production de la « ferme France » a progressé de 3,2 %, à 71,8 milliards d'euros, après un net recul de 6,4 % un an plus tôt. Avec, en moyenne, des prix stables et des volumes en progression de 3,3 %.

Ce retour à meilleure fortune doit beaucoup à l'élevage. Après plus de deux années catastrophiques, les éleveurs laitiers ont retrouvé un niveau de prix juste suffisant pour tenir la tête hors de l'eau. La valeur de la production laitière a augmenté de 10 % en 2017, selon l'Insee. Les éleveurs porcins ont, eux, vécu une véritable embellie entre le printemps 2016 et l'été 2017, avant que les cours au marché de Plérin (Côtes-d'Armor) ne replongent. Illustration de la rapidité d'évolution des cycles qui secouent les agriculteurs. Quant aux producteurs d'œufs, ils ont bénéficié de l'envolée des prix intervenue après la crise du fipronil, qui a éclaté à l'été 2017 et a réduit les volumes dans les pays les plus touchés, les Pays-Bas et la Belgique.

Du côté des céréaliers, les moissons ont été fort bonnes. En quantité comme en qualité. Mais un gros point noir a assombri le tableau. Lestés par des volumes très importants dans la plupart des pays

producteurs, et en particulier en Russie, premier exportateur mondial, les cours mondiaux sont restés au ras des pâquerettes. Ne couvrant souvent pas les coûts de production. La situation a toutefois été meilleure pour les oléagineux que pour le blé. Les producteurs de betteraves ont, eux, bénéficié de leur dernière année sous protection des quotas sucriers européens avant leur démantèlement en octobre 2017 et la déconfiture qui s'est ensuivie.

## **Le vin est toujours la première production agricole française**

Les vendanges en 2017 ont pâti des aléas météorologiques, mais la valorisation des vins, un exercice où la France excelle, avec ses appellations, progresse encore. Résultat, le vin est toujours la première production agricole française en valeur, avec une part de 15,8 % de l'ensemble. Viennent ensuite le lait et les produits laitiers (13,9 %), les céréales (13,2 %), les plantes fourragères, dont le maïs fourrager, plantes et fleurs (11,2 %), suivis des légumes et pommes de terre (7 %).

Sans surprise, le niveau des subventions, essentiellement les aides de la politique agricole commune (PAC), s'érode. En 2017, l'agriculture française a touché 8 milliards d'euros, un montant en repli de 124 millions d'euros. Les éleveurs de canards et de volaille du Sud-Ouest, touchés deux années d'affilée par la grippe aviaire, ont reçu une dernière indemnité de 54 millions d'euros en 2017. Les exploitations fruitières affectées par les gelées ont, elles, bénéficié du versement de 48 millions d'euros au titre des calamités agricoles.

Dans ce contexte, selon l'Insee, le résultat brut par exploitant agricole a progressé de 14 % en 2017, retrouvant les niveaux de 2015. Une hausse à relativiser. D'abord, parce que ce chiffre correspond à une moyenne et ne reflète pas les situations de plus en plus contrastées sur le terrain. Ensuite, parce que 2015 n'est pas restée dans les mémoires comme une année faste pour les agriculteurs.

## **« Inverser le rapport de force entre paysans et industriels »**

Or, le sujet de la juste rémunération des agriculteurs et de la meilleure répartition de la valeur sur toute la chaîne agroalimentaire, du producteur au distributeur, en passant par les industriels, a été au cœur des débats des Etats généraux de l'alimentation, lancés à l'initiative du président de la République, Emmanuel Macron, en juillet 2017. Un an plus tard, l'heure est à la dernière main mise au projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. Les sénateurs ont adopté le texte en première lecture mardi 3 juillet.

En l'état du texte législatif, la FNSEA, premier syndicat agricole, affiche sa satisfaction et parle d'« *équilibre* » et de « *sagesse* ». L'organisation salue le principe d'une construction des prix agricoles sur la base d'indicateurs de coûts de production diffusés par les interprofessions. Cette construction du prix se faisant « *en marche avant* », à partir de l'agriculteur. Le syndicat Coordination rurale regrette, lui, que les coûts de production ne soient pas fixés par l'organisme public FranceAgriMer ou par l'Observatoire de la formation des prix et des marges.

Pour sa part, la Confédération paysanne déplore le refus de parler d'arbitrage public des relations commerciales et d'établir un seuil de vente à perte au niveau des coûts de production, seuls outils à ses yeux capables « *d'inverser le rapport de force entre paysans et industriels* ». Toutefois, ce syndicat souligne que le texte pose « *des jalons intéressants* ». Comme l'amélioration de la définition du prix, abusivement bas, l'obligation d'inscrire un prix « *déterminé ou déterminable* » dans les contrats, ou la saisie du juge en la forme des référés en cas d'échec de la médiation. Reste maintenant à franchir l'étape parlementaire de la commission mixte paritaire.

## **La France, première puissance agricole européenne**

Avec ses 72 milliards d'euros, la France garde son statut de première puissance agricole européenne. Elle devance l'Allemagne et l'Italie, dont les productions atteignent respectivement 57 milliards et 55 milliards d'euros, même si l'Hexagone a connu une croissance plus faible (3,2 %) que la moyenne européenne, établie à 5,2 %. Les plus fortes augmentations de production ont été observées en

Roumanie (15 %), au Royaume-Uni (10,2 %), en Pologne (8,9 %) et en Allemagne (8 %). Globalement, la branche agricole européenne a pesé 427 milliards d'euros en 2017.

Par [Laurence Girard](#)

## LES ECHOS – 06/07/2018

### 8 La France et le Royaume-Uni explorent ensemble la « troisième voie » du numérique



**Les deux pays ont signé ce jeudi à Paris une série d'accords-cadres ouvrant la voie à une coopération bilatérale plus poussée dans le digital. Paris et Londres veulent faire bloc face aux Gafa américains et aux géants technologiques chinois.**

La France et le Royaume-Uni cherchent ensemble la « troisième voie » du numérique. Face aux géants technologiques américains et chinois, Paris et Londres ont décidé ce jeudi d'unir leurs forces pour faire émerger une Europe digitale qui ferait contre-poids.

Six mois après le 35e sommet franco-britannique de Sandhurst , les deux pays ont signé le 5 juillet à Paris deux accords-cadres couvrant le gouvernement digital et l'intelligence artificielle. La France et le Royaume-Uni vont également « *travailler ensemble* », selon les termes du communiqué conjoint, dans deux autres domaines : la lutte contre l'exclusion numérique et la régulation des technologies.

Concrètement, la signature va permettre la croisée d'informations, des programmes de recherche bilatéraux, des échanges d'étudiants ou de chercheurs ainsi que des actions communes.

#### Deux « MoU » non-contraignants

A ce stade, ces deux accords sont juridiquement non-contraignants et pourront être annulés par l'une ou l'autre des parties. Des deux côtés de la Manche, ces MoU (*memorandum of understanding*) sont néanmoins vus comme une première étape cimentant cette entente cordiale post-Brexit en matière de digital.

« *Il y a un point de vue européen sur la tech. La France et le Royaume-Uni sont faits pour travailler ensemble sur ce sujet* », assure Mounir Mahjoubi, le secrétaire d'Etat au numérique, qui porte le dossier avec son homologue britannique, Matthew Hancock, présent jeudi matin à Paris. « *Tous les pays ne partagent pas les mêmes valeurs sur le numérique... C'est pourquoi ceux qui, au contraire, ont des positions communes doivent travailler ensemble* » argumente le secrétaire d'Etat britannique en charge du digital, de la culture, des médias et du sport.

Face aux Etats-Unis, qui ont [abandonné fin 2017 le principe de la neutralité du Net](#) et à la Chine, où les nouvelles technologies sont [exploitées par le pouvoir communiste pour mieux surveiller la population](#), la France et le Royaume-Uni militent, eux, pour une économie numérique à la fois « *inclusive et performante* ». « *Ce n'est pas l'un ou l'autre : les deux vont ensemble* » plaide Mounir Mahjoubi.

## Une collaboration sur la « data science »

En matière d'intelligence artificielle, deux acteurs interdisciplinaires s'associent : l'institut français DATAIA, qui regroupe 130 chercheurs provenant de 14 organismes (CNRS, Inria, HEC, Université Paris-Saclay...) et l'institut britannique Alan Turing, basé à Londres. Pendant au moins quatre ans, les deux centres travailleront ensemble sur l'intelligence artificielle et la science des données (*data science*).

« Avec ce cadre, on va pouvoir travailler sur l'intelligence artificielle respectueuse de l'humain et mettre au point des algorithmes éthiques » explique Laurence Devillers, chercheuse au Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (Limsi) du CNRS. « Plus on monte des partenariats de ce type, plus on est capables de monter des projets d'envergure avec des acteurs industriels sur ces sujets de société ».

Raphaël Balenie

**::: SOCIAL**

LES ECHOS – 06/07/2018

### 9 Syndicats et patronat vont se réunir pour peser face à l'exécutif



Pascal Pavageau (à gauche, avec Philippe Martinez et Laurent Berger) pousse à une négociation interprofessionnelle sur la santé au travail.

**Les dirigeants des organisations représentatives se réunissent mercredi de manière informelle dans l'optique de relancer l'agenda social et de reprendre la main vis-à-vis du gouvernement.**

De mémoire de partenaires sociaux, on ne se souvient pas de la dernière fois qu'une telle réunion a eu lieu : les leaders des trois organisations patronales et leurs homologues des cinq confédérations syndicales représentatives se retrouveront mercredi prochain de manière informelle et entre eux seuls. L'objectif ? Reprendre l'initiative en matière de négociation interprofessionnelle, une année après l'élection d'Emmanuel Macron à l'issue de laquelle les intéressés n'ont de cesse de **dénoncer le peu d'intérêt que le chef de l'Etat leur porte** .

L'initiative en revient à la CPME. La date, ce n'est pas un hasard, tombe quelques jours à peine après l'élection de Geoffroy Roux de Bézieux à la tête du Medef. L'intéressé ayant confirmé sa présence, ses alter ego pourront vérifier si le nouveau « patron des patrons » partage leur volonté de relancer un agenda social. « *Sa présence témoigne tout au moins de sa volonté de travailler avec tout le monde* », commente un responsable patronal.

Le rendez-vous a été fixé à 8 heures au Conseil économique social et environnemental à Paris, comme l'a dévoilé l'agence spécialisée AEF. Chacun viendra avec ses priorités dans l'espoir que quelques-unes puissent faire consensus pour une négociation à la rentrée. « *Avec nos méthodes et nos habitudes* », précise François Hommeril, le numéro un de la CGC. Sous-entendu : sans se faire tout imposer par l'exécutif comme ce fut le cas pour les ordonnances, la formation professionnelle ou l'assurance-chômage.

Le syndicat des cadres plaidera naturellement pour [la relance de la négociation sur l'encadrement](#) , mais aussi les conditions de vie au travail ou la mobilité, un thème cher à son président. La CFTC devrait s'y retrouver, en plus des thèmes de l'employabilité ou des postes non pourvus. « *J'ai écrit à mes homologues en ce sens il y a deux semaines* », rappelle son président, Philippe Louis.

FO a également arrêté sa liste. « *L'important est de relancer la pompe* », insiste Pascal Pavageau, son secrétaire général depuis deux mois. [Le successeur de Jean-Claude Mailly](#) caresse l'espoir que le futur agenda social puisse être complété d'un ou deux thèmes à la demande de l'exécutif. Ce pourrait être le cas en matière de santé au travail dans la foulée de la remise du rapport de la députée LREM du Nord Charlotte Lecocq.

Un autre sujet devrait être au coeur des échanges : l'avenir du paritarisme et de l'Unédic en particulier. Face au gouvernement qui va encadrer formellement les négociations d'assurance-chômage, les partenaires sociaux sont dans le flou : conserveront-ils suffisamment d'autonomie pour continuer à piloter un régime comme ils le font depuis... 1958 ?

De la réponse à cette question dépendra leur volonté de rester ou non. Geoffroy Roux de Bézieux, pendant sa campagne, n'avait pas caché son scepticisme : « *Si je suis élu à la présidence du Medef, je ne resterai pas en responsabilité de gestion à l'Unédic* », affirmait-il dans [une interview aux Echos](#) en mai dernier. Mercredi, sa réponse sera peut-être plus nuancée.

**La « protection sociale » devrait bien entrer dans la Constitution //**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301924683171-la-protection-sociale-devrait-bien-entrer-dans-la-constitution-2190090.php>

**Marie Bellan et Alain Ruello**

**L'OPINION – 06/07/2018**

## **10 Minimum vieillesse, retraite des chômeurs ou des femmes enceintes: qui paiera après la réforme Macron ?**



**[Les caisses existantes attribuent de multiples prestations « non contributives », au nom de la solidarité. Leur sort dans le futur régime universel reste à trancher](#)**

Le Haut-Commissaire chargé de la réforme des retraites et les partenaires sociaux ont achevé la semaine dernière leur consultation sur le deuxième volet de la réforme : le sort des prestations de solidarité (minimum vieillesse, points de retraite attribués en cas de chômage, de maladie, etc.). Le troisième volet, les droits familiaux et les pensions de reversion, sera bientôt bouclé. Les questions relatives à la gouvernance du futur régime, à la durée de la période de transition ou au sort des réserves accumulées par certains régimes, seront, elles, discutées à partir de septembre.

Minimum vieillesse ou pension plancher pour les plus modestes, trimestres « offerts » en cas de chômage, de maladie, de maternité ou d'invalidité... Les « droits non contributifs » (c'est-à-dire accordés sans avoir cotisé au cours de la carrière, au nom de la solidarité), représentent actuellement 20 % du budget total des retraites. Ils sont aussi très différents d'une caisse à l'autre (salarié, agriculteurs,

indépendants, fonctionnaires, régimes spéciaux, étage de base ou complémentaire...). Que deviendront-ils dans le futur régime unifié promis par Emmanuel Macron ?

Ce [régime vers lequel tend le gouvernement](#) sera contributif : chaque euro cotisé donnera des droits à retraite. A l'annonce d'un tel dispositif, certains se sont inquiétés du sort qui serait fait aux prestations de solidarité. Il n'est pas question de les supprimer, assure le [Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye](#), chargé par le Président de concocter la remise à plat du système de retraites d'ici l'an prochain. En revanche, il s'agira de les redistribuer et surtout de clarifier leurs sources de financement, entre ce qui doit relever du régime de retraite lui-même et doit donc peser sur les cotisations des affiliés, et ce qui relève de la solidarité nationale et qui doit être payé par l'impôt. Actuellement, cette « tuyauterie » est d'une complexité et d'une opacité inaccessible au commun des assurés...

Cette question du financement de la solidarité est primordiale. Elle renvoie à une autre question ultrasensible : qui accepte de financer quoi et pour qui ? Aujourd'hui, avec les 42 régimes actuels, basés le plus souvent sur les statuts professionnels, la réponse est vite trouvée : les salariés financent les prestations de solidarité des salariés, les indépendants celles des indépendants et les fonctionnaires celles des fonctionnaires. En termes d'acceptabilité, les choses sont assez simples. Mais demain ? Dans un grand régime unifié, certaines catégories devront accepter de payer pour d'autres...

**Justice.** Premier point concret : faut-il conserver le minimum vieillesse et le minimum de pension ? Dans les deux cas, il s'agit de prestations additionnelles, versées pour que la personne atteigne un certain revenu à la retraite. le minimum vieillesse est une sorte de RSA pour personnes âgées, un filet de sécurité financé par la collectivité pour assurer un train de vie minimum aux retraités, notamment aux femmes n'ayant pas eu de carrière complète. En revanche, le minimum de pension est financé par les régimes de retraite eux-mêmes, via les cotisations : il constitue une retraite plancher pour les ressortissants avec une carrière complète mais ayant travaillé toute une vie à un bas niveau de salaire (smic, temps partiel...).

A ce stade des discussions, le Haut-commissaire et les partenaires sociaux auraient décidé de conserver les deux dispositifs, qui ne répondent pas aux mêmes besoins ni aux mêmes populations. Mais, question subsidiaire, les indépendants, qui cotisent peu et qui par conséquent ont de plus faibles retraites, vont-ils pouvoir accéder au minimum de pension « plein » ou à une fraction de celui-ci seulement ? « Comme ils cotisent moins, ils participent moins à cet effort de solidarité mais pourraient en être les principaux bénéficiaires, ce qui n'est pas très juste », note un directeur de caisse.

**Externalisation.** Autre point à trancher : en cas de chômage, de maladie, de maternité ou d'invalidité, qui financera les points de retraite qui continueront à être donnés ? « Pour le chômage, notre point de vue serait de les faire financer par l'impôt », selon le Haut-Commissariat. Sinon, pas sûr que les fonctionnaires acceptent de financer une prestation dont ils ne bénéficient pas. Pour la maladie et l'arrêt de travail, les points de retraite délivrés devraient plutôt être financés par le régime de retraite lui-même.

Mais alors, « faut-il mettre fin à la retraite pour invalidité avant l'âge légal de départ à la retraite dans la fonction publique et les régimes spéciaux statutaires, ce qui suppose un financement distinct du risque retraite assuré par les employeurs ? » s'interroge le Haut-commissariat. Aujourd'hui, cette mise en invalidité est prise en charge par l'Etat. « Il serait inacceptable de mettre ce type de prestations à la charge de tous dans le régime universel. Cela reviendrait à en externaliser le coût pour l'Etat », note Frédéric Sève, représentant de la CFDT dans les concertations avec Jean-Paul Delevoye.

Ces aspects, mal connus et à première vue annexes, seront en réalité tout aussi explosifs que le cœur de la refondation des retraites lui-même.

[Mireille Weinberg](#)

**LES ECHOS – 06/07/2018**

## 11 Le nombre d'allocataires de minima sociaux en baisse pour la première fois depuis 2008



**+VIDEO. Le recul du nombre d'allocataire du RSA est le principal responsable de cette baisse.**

Après deux années de croissance affaiblie, la courbe s'est bien inversée. Fin 2016, 4,15 millions de personnes percevaient un minimum social, selon une étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques). Hors allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation pour demandeur d'asile (ADA), ce résultat est en baisse de 1,8 % sur un an. Une première en huit ans.

Un tel résultat était prévisible. Depuis deux ans, le nombre d'allocataires des minima sociaux avait connu une croissance plus faible que les années précédentes : en 2014 et 2015, la hausse s'était limitée à +2,7 et +1,6 %, contre +4,4 et + 4,7 % en 2012 et 2013.

### **Baisse confirmée pour le RSA**

Le revenu de solidarité active (RSA) explique à lui seul cette inversion. En 2016, 1,86 million de foyers le percevait contre 1,95 million en 2015, soit une baisse - elle aussi inédite en huit ans - de 4,3 %. [Des chiffres déjà annoncés par la CAF début 2017](#) .

Les jeunes sont les plus enclins à sortir du RSA. « Le nombre d'allocataires âgés de moins de 30 ans a diminué de 9,3 %, écrit la DREES. Passé cet âge, la diminution des effectifs en 2016 est de moindre ampleur : -4,3 % pour les allocataires âgés de 30 à 49 ans, -0,6 % pour ceux de 50 à 59 ans. »

« La moindre croissance des effectifs du RSA de 2013 à 2015 et la baisse de 2016 s'expliquent tout d'abord par la moindre dégradation du marché du travail entre fin 2012 et fin 2015, puis par son amélioration sur l'année 2016, poursuit l'instance. [...] [La mise en place de la prime d'activité](#) au 1er janvier 2016, qui a remplacé le RSA activité, contribue en partie également à la baisse des effectifs du RSA en 2016. »

### **Le minimum vieillesse stable**

L'allocation de solidarité spécifique (ASS), attribuée aux personnes ayant épuisé leurs droits au chômage sous certaines conditions, suit le même chemin (-3,9 %) que le RSA. Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse reste stable, tandis que l'allocation aux adultes handicapés (AAH) poursuit sa croissance sur la même moyenne depuis 2013 (+2,3 % par an).

**VIDEO. Que représentent les prestations sociales en France ? // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0301932377368-le-nombre-dallocataires-de-minima-sociaux-en-baisse-pour-la-premiere-fois-depuis-2008-2190323.php>**

**Florian Maussion**

## 12 Macron: pourquoi ça patine



**Confronté à sa double promesse de diminuer la dépense et de lutter contre les inégalités, le Président peine à rendre les arbitrages. L'élaboration du budget 2019 s'annonce compliquée, obligeant l'exécutif à repousser ses réformes**

L'Elysée a confirmé jeudi le report du plan pauvreté à la rentrée. Mais, contrairement à ce qu'avait annoncé la ministre de la Santé Agnès Buzyn, ce report n'a « rien à voir avec la coupe du monde de football », affirme l'entourage du Président, qui évoque un plan « plus ambitieux » que prévu, et qui aura donc un « impact budgétaire important ».

Ce début juillet a comme un goût de déjà-vu. Il y a tout juste un an, alors qu'allaient s'ouvrir les XVII<sup>e</sup> Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, Edouard Philippe, fraîchement nommé, amorçait le premier recul du quinquennat en déclarant au Parlement que la réforme fiscale promise par le Président pendant la campagne (ISF et flat tax) serait reportée à 2019. La bronca des milieux économiques et financiers, réunis en vase clos pendant trois jours, avait cependant fait du bruit jusqu'à l'Elysée : le lundi matin, Bercy annonçait que la réforme fiscale s'appliquerait bien dès 2018.

Ce jeudi, à la veille de l'ouverture des XVIII<sup>e</sup> Rencontres d'Aix-en-Provence, c'est la présentation du plan pauvreté, issu d'une concertation lancée en grande pompe fin 2017, annoncé pour la mi-juillet, qui est reportée à la rentrée. L'émoi des milieux économiques sera sans doute moins vif, mais ce report-là sera à coup sûr abondamment commenté sous les platanes du cours Mirabeau. Car il est symptomatique d'une difficulté qui éclate désormais au grand jour : Emmanuel Macron, à la veille des arbitrages budgétaires pour 2019, ne parvient pas à trouver la martingale financière pour poursuivre ses réformes. Elu sur une promesse de baisse de la dépense publique «et en même temps» de réduction des inégalités, éperonné par la Cour des comptes, qui se plaît à émettre des doutes sur le financement des réformes, le chef de l'Etat peine à délivrer. «Les arbitrages ne sont pas rendus», expliquaient mercredi des sources gouvernementales.

L'effet est d'autant plus désastreux que la communication n'a pas été maîtrisée, c'est le moins que l'on puisse dire. La ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn a dans un premier temps annoncé, mercredi sur LCI, que la présentation du plan allait «peut-être» dépendre aussi des résultats de l'équipe de France à la Coupe du monde de football, évoquant une question de «disponibilité» d'Emmanuel Macron, qui s'est engagé à aller en Russie en cas de qualification des Bleus en demi-finale... «On se pince !, a tweeté Olivier Faure, premier secrétaire du PS. L'équipe de France n'a pas besoin de lui pour gagner !! En revanche, les démunis attendent... eux !!!» « Buzyn a fumé la moquette ! », se désole-t-on, dans les allées du pouvoir.

**Ambitions.** Dans les ministères, on assure pourtant qu'il n'y a pas de report à proprement parler du plan pauvreté, piloté par Olivier Noblecourt. Si le gouvernement prend quelques semaines de plus, c'est parce que «les mesures sont complexes, et n'impliquent pas le seul Etat, mais plusieurs acteurs, notamment les départements, pour le RSA. On préfère privilégier la qualité et l'ambition», assure



l'entourage d'Agnès Buzyn. «Je pense qu'il veut donner un vrai axe social en septembre», affirme l'un des visiteurs récents du Président.

En attendant, les acteurs de la solidarité et les syndicats jugent sévèrement ce recul. Pascal Pavageau, le nouveau chef de file de Force Ouvrière n'y est pas allé de main morte sur France Inter jeudi matin : «Les pauvres, après le mondial c'est une com' catastrophique, je ne peux pas croire que c'est la raison véritable...» Pour le successeur de Jean-Claude Mailly, «Emmanuel Macron ne fait pas du ruissellement, mais de l'évaporation».

La CFDT, en revanche, refuse de commenter. Pourtant, l'attente du syndicat réformiste est grande sur le sujet. Laurent Berger est souvent monté au créneau pour réclamer des mesures fortes. Coïncidence, il déjeunait justement jeudi à la table du Président, avec Claire Hédon, présidente d'ATD Quart Monde, Christophe Robert, de la fondation Abbé Pierre, et Véronique Fayet, du Secours Catholique. Même si ce déjeuner, fixé bien en amont, n'avait rien à voir avec le report, il aura permis à Emmanuel Macron de rassurer ces acteurs de la solidarité.

A Bercy, ce sont plutôt des considérations de communication que l'on met en avant pour expliquer le report du plan pauvreté. «Il est peut-être plus intelligent de présenter ce plan au moment de la présentation du budget. Cela donnera davantage d'équilibre entre les mesures d'économies et les mesures sociales», indique une source ministérielle. Des économies que l'on attend toujours, après l'enterrement de première classe du rapport CAP 2022. A Matignon, on promettait des annonces «fin juin, début juillet». Mais rien n'est venu. Le débat d'orientation des finances publiques qui s'ouvre la semaine prochaine à l'Assemblée nationale sera peut-être l'occasion pour le ministre du Budget d'en dire un peu plus.

Le plan pauvreté n'est pas le seul à être retardé. Le plan de transformation du système de santé, très attendu par les professionnels de la santé, a d'abord été repoussé à fin juin, puis à la rentrée. «Les préconisations des différents groupes de travail ont été remises fin juin, il nous faut un peu de temps pour instruire tout cela», justifie un conseiller ministériel. Là encore, explique-t-on au gouvernement, «le chef de l'Etat a un niveau d'ambition assez élevé, et il faut encore un peu de temps pour le satisfaire».

**Prudence et consultation.** Quant au « grand discours sur l'islam », annoncé pour le premier semestre 2018 et censé présenter une nouvelle organisation de l'islam de France, il est lui aussi renvoyé à l'automne. « Prudence et consultation », justifie l'Elysée.

Le ralentissement du calendrier est donc patent, alors que la méthode Macron, durant la première année du quinquennat, consistait à saturer l'espace politique de réformes. «Macron a le sentiment qu'il est à un point d'inflexion de son quinquennat, confie un familier de l'Elysée. Et que l'état de grâce, ou de bienveillance, qui lui permettait de faire passer les réformes, est révolu. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus hasardeux, l'opinion s'agace et se lasse.» De fait, dans les sondages, le Président marque le pas, perdant chaque semaine quelques points, pour se retrouver, en ce début d'été, à 38 % d'opinions positives. «Il perd la main», assène Jean-Christophe Cambadélis, ancien premier secrétaire du PS.

Emmanuel Macron se montre d'autant plus prudent, à l'approche des arbitrages budgétaires, que les élections européennes de mai 2019 se dérouleront dans un contexte nettement moins favorable que prévu pour lui, entre ses hésitations sur les migrants et son échec sur le budget de la zone euro. « Le doute s'installe, les européennes peuvent se transformer en avertissement sans frais », note un élu macroniste. « Quand tu commences à douter, cela devient difficile de trancher », commente un ancien conseiller de François Hollande, qui sait de quoi il parle.

**Prélèvement à la source: Darmanin sacrifie les employés de maison au confort des employeurs //** <https://www.lopinion.fr/edition/economie/prelevement-a-source-darmanin-sacrifie-employes-maison-confort-155832>

**En France, l'ascenseur social est toujours en panne //** <https://www.lopinion.fr/edition/economie/en-france-l-ascenseur-social-est-toujours-en-panne-155786>

LE FIGARO – 06/07/2018

### 13 Pauvreté, islam, bioéthique... Macron remet à plus tard les sujets qui fâchent



**Le report du plan pauvreté à la rentrée s'ajoute à d'autres dossiers sur lesquels le président de la République ne veut pas encore trancher. Au risque de nourrir l'incompréhension.**

#### • La transformation du système de santé reportée de deux mois

Baptisée imparfaitement «plan hôpital», la transformation du système de santé lancée en mars par [Agnès Buzyn a pris un peu de retard sur le calendrier prévu](#). Le résultat des six groupes de travail - qui ont planché sur la tarification, l'organisation territoriale ou encore la pertinence des soins - devait en effet être dévoilé en ce début juillet par le président de la République mais la ministre de la Santé a confirmé, ce jeudi, vouloir donner six semaines de plus à la concertation. «Il ne s'agit pas d'une simple réforme de l'hôpital mais d'une transformation profonde et inédite du système de santé, justifie l'entourage d'Agnès Buzyn. [La ministre sait que l'attente est forte sur ce dossier](#) mais les enjeux et les choix à faire sont tels qu'on n'en est pas à deux mois près. Il est plus important d'aboutir à un plan global et cohérent que de tenir la promesse initiale de calendrier.»

#### • Le schéma institutionnel pour la métropole de Paris attendra...

Il y a un an au Sénat, le 17 juillet 2017, lors de la première Conférence nationale des territoires (CNT), Emmanuel Macron promet pour l'automne une conférence territoriale du Grand Paris pour mettre en place «une organisation institutionnelle stabilisée et efficace». De l'automne ensuite, on passe en décembre. En janvier, le préfet évoque dans une note la suppression des départements. Vives réactions. Les rumeurs continuent de courir et de se transformer. Édouard Philippe annonce ensuite que le président s'exprimera fin février. Mais rien. Les batailles d'influences se poursuivent entre la région Ile-de-France, la métropole du Grand Paris, la Ville de Paris et les départements. Mi-juin, Emmanuel Macron confie à l'indéboulonnable urbaniste Roland Castro un rapport sur l'invention d'un «nouveau modèle de métropole mondiale» afin de «nourrir la réflexion en cours sur l'évolution institutionnelle du Grand Paris qui sera présentée à l'automne 2018». Dernier épisode en date.

#### • Le rapport CAP 2022 sur un bureau à Matignon

Comme tous ses prédécesseurs, le gouvernement s'est heurté de plein fouet au mur de la baisse de la [dépense publique](#). En octobre, le premier ministre avait lancé les travaux du comité action publique 2022 (CAP), chargé d'identifier des réformes et les économies. Le comité, composé d'une trentaine d'experts, devait à l'origine remettre son rapport à Emmanuel Macron et Édouard Philippe en février. Puis, l'horizon de la fin juin avait été évoqué. Changement de cap il y a quelques semaines. Il est désormais prévu que les ministres présentent un à un, jusqu'en septembre, leurs plans respectifs de transformations, dont les conséquences budgétaires seront transcrites dans la loi de finances 2019. Le rapport lui-même sera publié dans la foulée.

## • L'organisation de l'islam de France

En février, le chef de l'État, dans une interview au JDD promettait une réforme de l'organisation de l'islam de France, dont les «jalons» seraient posés «au premier semestre» 2018. Six mois plus tard, les éternelles questions autour de la 2e religion de France restent en suspens. Formation des imams, financement des mosquées - 20% des fonds proviennent toujours de pays comme le Maroc ou l'Arabie saoudite -, désignation des membres du Conseil français du culte musulman (CFCM)... Emmanuel Macron qui, en 2017, avait accepté l'invitation au dîner de rupture du jeûne du ramadan - une première pour un président, depuis dix ans - n'a pas renouvelé l'expérience cette année. Le 27 juin, le gouvernement a annoncé un «grande concertation» d'ici au 15 septembre. La première du genre avait lancée en 1999 par Jean-Pierre Chevènement...

## • Incertitude sur le calendrier de loi de bioéthique

Les États généraux de la bioéthique devaient être officiellement clôturés le 7 juillet par un événement «d'ampleur nationale» auquel Emmanuel Macron aurait pu assister. Mais après un premier rapport sur cette grande consultation citoyenne, leur organisateur, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ne rendra finalement son avis sur la future loi qu'à la rentrée. De quoi retarder le calendrier du gouvernement sur cette réforme sensible? Le projet de loi déposé au Parlement à l'automne, «visiblement fin octobre», et «adopté au premier semestre 2019» a promis Agnès Buzyn aux inquiets. Une promesse qui ne sera pas évidente à tenir tant en raison de la complexité du texte que de l'embouteillage parlementaire.

[Sophie de Ravinel](#)

LES ECHOS – 06/07/2018

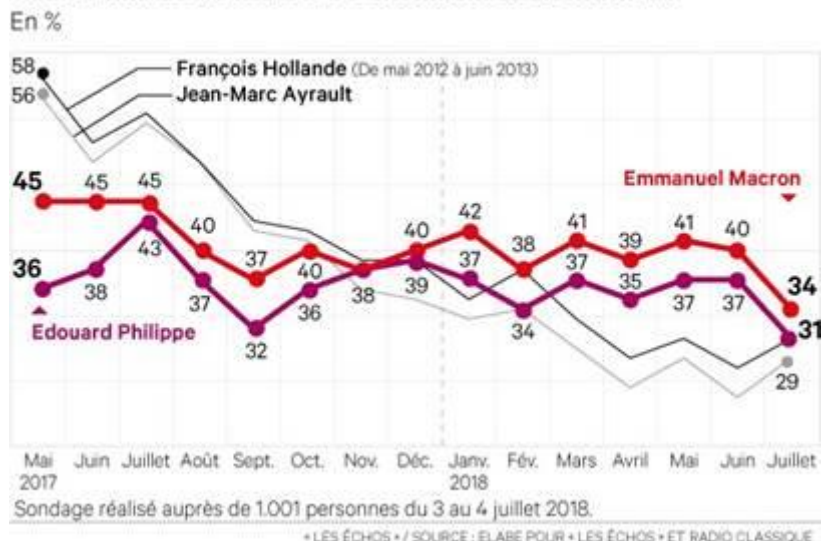
## 14 Macron décroche dans l'opinion



**EXCLUSIF** - La cote de confiance du chef de l'Etat atteint son plus bas niveau depuis le début du quinquennat dans le baromètre Elabe pour « Les Echos ». La polarisation de l'opinion est de plus en plus forte.

Le décrochage est net. Selon le baromètre Elabe pour « Les Echos » et Radio Classique, la cote de confiance d'Emmanuel Macron plonge. Le pourcentage de Français lui faisant confiance passe, en un mois, de 40 % (son étiage depuis un an) à 34 %, tandis que ceux ne lui faisant pas confiance progressent de 5 points pour atteindre 60 %.

## Evolution de la cote de confiance de l'exécutif



« C'est le mois de tous les records pour Emmanuel Macron. Il atteint son niveau le plus bas depuis le début du quinquennat, il affiche sa plus forte baisse et les fractures entre les catégories socioprofessionnelles et les territoires n'ont jamais été aussi fortes », commente Bernard Sananès, le président d'Elabe. La cote d'Emmanuel Macron se situe seulement trois points au-dessus de celle de François Hollande à la même époque de son mandat.

### Edouard Philippe sur la même tendance

Edouard Philippe suit la même tendance. Le pourcentage de Français déclarant faire confiance au Premier ministre baisse elle aussi de 6 points, pour atteindre 31 %. Comme pour Emmanuel Macron, il se retrouve à son plus bas niveau depuis sa nomination à Matignon.

Cette chute spectaculaire du duo exécutif a plusieurs explications. D'abord une communication qui a dérouter. Au cours de la même semaine, on a vu le président recadrer sèchement un collégien l'appelant « Manu » lors de la cérémonie du 18 juin au Mont Valérien, et, trois jours plus tard, poser pour la fête de la musique avec des danseurs transgenres à l'Elysée.

Ensuite, Emmanuel Macron et Edouard Philippe paient leurs ambiguïtés dans le domaine social. Evoquer le « pognon de dingue » du coût des prestations sociales comme l'a fait Emmanuel Macron dans une vidéo diffusée sur Twitter qui a beaucoup fait parler d'elle a réveillé les inquiétudes sur le sujet. Et malgré les mises au point successives du gouvernement, les craintes sont restées. « *Les Français ont compris cette expression comme le préambule à une future baisse des aides sociales* », analyse Bernard Sananès.

Le cafouillage sur les [pensions de réversion](#), qui a obligé Emmanuel Macron à faire lui-même une mise au point, n'a pas arrangé les choses. Le chef de l'Etat perd 12 points de confiance chez les 50-64 ans, qui se sont sentis les plus concernés par la question.

### Doublement perdant sur les migrants

Enfin, la question des migrants, très présente tout au long du mois de juin avec l' [Aquarius](#), et le sommet européen qui a suivi, a montré les limites du « en même temps » macronien. Le chef de l'Etat a été jugé trop sévère par la gauche et trop laxiste par la droite. Il se retrouve perdant des deux côtés. A gauche, la cote d'Emmanuel Macron perd trois points pour tomber à 26 %, tandis qu'elle baisse de six points à droite, à 35 %.

De ce fait, la polarisation n'a jamais été aussi forte dans le pays. Entre d'une part les catégories les plus aisées et les habitants des grandes agglomérations, qui sont les plus nombreux à conserver une opinion

positive d'Emmanuel Macron, et les catégories populaires et habitants des territoires ruraux d'autre part. Ces derniers ont décroché et ont une image très négative du président. Emmanuel Macron ne recueille que 19 % de bonnes opinions chez les ouvriers (-11 points en un mois) et 23 % chez les habitants des communes rurales (-11 points).

### **La politique de Macron jugée injuste et inefficace par une large majorité de Français //**

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/0301929423218-la-politique-de-macron-jugee-injuste-et-inefficace-par-une-large-majorite-de-francais-2190080.php>

Grégoire Poussielgue

**::: INTERNATIONAL**

**LE FIGARO – 06/07/2018**

### **15 Jour J pour les taxes américaines contre Pékin**



### **VIDÉO - La hausse, prévue vendredi, des droits de douane sur 34 milliards de dollars d'import chinois, suscite un tollé aux États-Unis.**

La colère monte aux États-Unis, où l'entrée en vigueur ce vendredi d'une première vague de sanctions tarifaires contre les produits chinois suscite une levée de boucliers générale. Alors que l'Administration Trump s'apprête à frapper 34 milliards de dollars (29 milliards d'euros) d'importations chinoises avec des hausses de 25 % des droits de douane sur 818 produits, industriels, agriculteurs, syndicats et élus républicains tirent la sonnette d'alarme. Ils s'inquiètent de cette offensive protectionniste contre la deuxième puissance mondiale qui pourrait affecter durement l'économie américaine, si la confrontation sino-américaine se prolonge. 284 autres types de produits doivent être prochainement sanctionnés, portant la facture totale pour la Chine à plus de 50 milliards de dollars.

Quasi déserte durant les célébrations de la fête nationale du 4 Juillet, Washington bruit du courroux des partisans du libre-échange, exaspérés par le cavalier solitaire du président Donald Trump et effarés que celui-ci fasse la sourde oreille à leurs supplications, martelant que «les guerres commerciales sont faciles à gagner». C'est aller un peu vite en besogne, avertit le Peterson Institute for International Economics, qui rappelle que 85 % des produits chinois ciblés se rapportent à des pièces détachées et des composants électroniques insérés dans des produits finis «made in America». Leur infliger une hausse tarifaire revient donc à tirer une balle dans le pied des entrepreneurs américains qui en ont un besoin vital.

«Je veux régler leur compte (à ces tarifs)», se rebelle le sénateur Orrin Hatch, pourtant un fidèle de Donald Trump. Deux de ses pairs, Bob Corker et Pat Toomey, ourdissent un amendement aux airs de «grenade à main» contre la législation existante pour tempérer les ardeurs protectionnistes du milliardaire new-yorkais. Un quatrième républicain, le sénateur Pat Roberts, président de la commission agricole, ne décolère pas: le président est «un protectionniste qui a arrimé sa politique sur l'essieu arrière de son pick-up, et c'est dur de sauter en marche».

**«Un accord juste»**

La chambre américaine du commerce a enfoncé le clou en publiant lundi un sinistre rapport égrenant les conséquences [de la guerre commerciale à venir](#), pour chacun des cinquante États fédérés américains: surprise, trois Swing States (Wisconsin, Pennsylvanie, Michigan), ces États «indécis» de l'élection 2016, se trouvent parmi les plus exposés aux repréailles planétaires. «L'Administration risque de porter atteinte au progrès économique pour lequel elle se donne tant de mal», se lamente Tom Donohue, le président de la chambre.

La culture du soja, à l'instar du whisky, du homard et des [véhicules 4x4](#), devrait encaisser de plein fouet une hausse tarifaire de 25 % imposée par Pékin. D'après Kevin McNew, analyste chez Farmer Business Network, les acheteurs internationaux «se détourneront de la production américaine pour lui préférer celle d'Amérique du Sud, au moins à court terme». Les paysans d'Iowa pourraient perdre 624 millions de dollars et ceux d'Ohio jusqu'à 59 % de leur revenu annuel. Au total, le manque à gagner pourrait atteindre 3,5 milliards de dollars pour la seule industrie du soja, qui exporte 60 % de sa production vers l'Asie.

Néanmoins, rien n'est irréversible ni définitif, dans le monde selon Donald Trump. États-Unis et Chine «sont en communication», assure le conseiller économique du président, Larry Kudlow, malgré l'absence de négociations pour empêcher l'hallali. «La Chine veut trouver un accord, et moi aussi, déclarait dimanche passé Donald Trump sur Fox News. Mais il faudra que ce soit un accord juste pour ce pays.» En attendant, le président américain a instruit son chargé du Commerce, Robert Lighthizer, [d'identifier 200 autres milliards de dollars de produits chinois pouvant être taxés](#), eux, de 10 % supplémentaires en douanes, pour le cas où Pékin refuserait d'accéder aux demandes américaines en matière de respect de la concurrence.

**Vidéo :** <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/07/05/20002-20180705ARTFIG00310-jour-j-pour-les-taxes-americaines-contre-pekin.php>

**Maurin Picard**

**LE FIGARO – 06/07/2018**

## **16 Pékin se lance dans «la plus grande guerre commerciale de l'histoire »**



**INFOGRAPHIE - La Chine va instaurer des droits de douane sur 34 milliards de dollars de produits américains, en réponse à des taxes du même montant entrées en vigueur ce vendredi aux États-Unis. Pékin, qui accuse Washington d'avoir lancé seuls les hostilités, affirme être «contrainte à une nécessaire riposte».**

La guerre commerciale déclarée par les États-Unis à de nombreux pays entre dans une nouvelle dimension. Ce vendredi, [l'administration Trump a mis en place des taxes douanières sur 34 milliards de dollars de produits chinois](#). Comme promis, [la Chine devrait riposter en instaurant des taxes sur des produits américains pour un montant similaire](#). «Les États-Unis ont violé les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et lancé la plus grande guerre commerciale de l'histoire économique à ce jour», a déploré le ministère chinois du Commerce dans un communiqué.

Depuis ce matin, les États-Unis taxent les produits chinois, notamment les pièces détachées, de moteurs électriques ou d'équipements pour l'industrie, à hauteur de 25%, [comme l'avait annoncé Donald Trump en juin dernier](#). Pékin, qui avait averti qu'elle rendrait coup pour coup, devrait à son tour taxer le secteur agricole américain à hauteur de 25%, notamment les importations de soja, de porc ou de bœuf, mais aussi les produits de haute technologie, comme les véhicules électriques ou les SUV. «La Chine a promis de ne pas tirer la première, mais pour défendre les intérêts fondamentaux du pays et de sa population, elle est contrainte à une nécessaire riposte», fait savoir le ministère chinois du Commerce.

### Pékin veut «protéger le libre-échange»



Et la bataille est loin d'être terminée, [au grand dam des places financières mondiales qui observent cette escalade avec angoisse](#). L'administration américaine prépare en effet une deuxième salve de taxes portant sur 284 produits correspondant à 16 milliards de dollars d'importations. La Chine promet aussi de rehausser ses droits de douanes sur 16 milliards de dollars de produits américains supplémentaires si Donald Trump passe à l'action. Le président américain, qui n'apprécie pas la riposte, a d'ores et déjà demandé à son chargé du Commerce, Robert Lighthizer, de poursuivre l'offensive en identifiant 200 autres milliards de dollars de produits chinois pouvant être taxés à hauteur de 10%. Et l'administration s'est dite prête à taxer encore 200 milliards de dollars de biens supplémentaires. Si toutes ces mesures entraient en vigueur, cela signifierait que 450 milliards de dollars de produits chinois seraient taxés au global. Soit la très grande majorité des biens importés de Chine par les États-Unis (523,7 milliards en 2017).



Indifférent aux alertes lancées par les experts et les entreprises sur [les conséquences de cette guerre commerciale](#), Donald Trump a justifié sa démarche dans un tweet: «L'économie se porte probablement bien mieux que par le passé, avant que nous réglions le problème des accords commerciaux inéquitables passés avec chaque pays», a-t-il estimé. «Une majorité de pays est d'accord sur le fait que ceux-ci doivent changer mais personne ne l'a jamais demandé», a-t-il ajouté.

Donald Trump a cependant fait savoir dimanche dernier, lors d'une interview sur Fox News, qu'il était toujours disposé à discuter avec la Chine pour trouver «un accord juste» pour les États-Unis. Son objectif est clair: réduire le déficit colossal que son pays entretient avec son rival commercial chinois (335 milliards de dollars en 2017). Pékin pour sa part a indiqué ce matin son souhait de s'en remettre à l'OMC et de travailler avec d'autres pays dans le but de «protéger le libre-échange».

**Vidéo** : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/07/06/20002-20180706ARTFIG00077-pekin-se-lance-dans-la-plus-grande-querre-commerciale-de-l-histoire.php>

## Hayat Gazzane

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

## Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**







Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)